

Préparatoire

- Aux métiers de l'encadrement des activités Sportives et de Loisirs
- Marseille



Organisme de formation

Ufcv

Délégation Régionale
2A, rue du Monastère – 13004 MARSEILLE
Tél. 04 83 76 09 82
Contact : Mme. Isabelle RODRIGUE
formationpro-paca@ufcv.fr
N° déclaration d'activité : 11750896975
Association loi 1901, reconnue d'utilité publique
Siret : 775 685 621 01 422



Lieu de la formation

Ufcv
Délégation Régionale
2A, rue du Monastère
13004 MARSEILLE
formationpro-paca@ufcv.fr



Descriptif de la formation

Préparatoire aux métiers de l'encadrement des activités Sportives et de Loisirs
Cours par correspondance : non
Utilisation du multimédia : oui

Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs ;
Formacode : 440 67 ; ROME : G1202, G1203, K1206



Calendrier de la formation (voir ci-après)

Date de début : 03/01/2022
Date de fin : 23/03/2022

- Enseignement théorique : 260 heures
- Stage en entreprise/chez l'employeur : 140 heures
- Durée totale de la formation :** 400 heures. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- Formation en alternance à temps plein en continu.
- **Parcours partiel :** pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter.



Engagement qualité des formations

- **Certification Qualiopi n°2011_CN_00417** pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)
- **Référencement DataDock**
- **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

Cette action de formation bénéficie d'un cofinancement de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Union européenne



Des actions de ce
marqué sont
susceptibles d'être
cofinancées par
l'Union Européenne



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

57



Conditions d'accès à la formation

- Être âgé de 16 ans, et/ou de 17 ans pour ceux qui souhaitent valider la première étape du BAFA, ou de 18 ans pour passer le Brevet de Surveillant de Baignade, et souhaitant découvrir les métiers de l'animation sportive et/ou socioculturelle.
- Être en bonne condition physique



& troubles dys'

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre référent handicap est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>



Sélections

- **Dates :** 07/12/2021 entretien oral de motivation
- **Lieu :** au centre de formation
- **Positionnement et individualisation des contenus en formation :** 03, 04, 05 janvier 2022.



Objectifs et contenus de la formation

- **Objectifs :**
 - découvrir les métiers de la filière des métiers de l'encadrement des activités sportives et de loisirs
 - acquérir les savoirs et les aptitudes préparatoires à la qualification dans le secteur de l'animation socioculturelle et/ou sportive en centre et en entreprise
 - élaborer son projet de retour à l'emploi et/ou d'entrée en formation qualifiante.- Utiliser le jeu comme vecteur de lien social
- **Contenus :**
 - Module 1 : Accueil, intégration, positionnement
 - Module 2 : Découverte des métiers du sport et de l'animation
 - Module 3 : Session de formation générale du B.A.F.A (techniques d'animation socioculturelles, méthodologie de projet, réglementation ACM) – passage du PSC1
 - Module 4 : Au choix : Activités sportives Jeux sportifs collectifs, ou Brevet Surveillant de Baignade (Si suffisamment de volontaire)
 - Module 5 : préparation du projet professionnel, bilan de fin de formation



Retrait des dossiers de candidature et informations collectives

- **Retrait des dossiers et dates informations collectives :** à télécharger depuis notre site internet.
- **Clôture des inscriptions :** 01/12/2021



Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

L'action de formation dispose :

- de salles de formation équipées de chaises, de tables et de tableaux ;
- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'un vidéoprojecteur et d'un système de son amplifié pour regarder et/ou écouter des diaporamas, des films (une partie étant des productions interne à l'Ufcv) et des podcasts.

Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

Une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés sont utilisés au cours de la formation.

Au cours des regroupements en centre de formation, les stagiaires seront amenés à se rendre dans des structures spécialisées.

De même, au moins une visite en milieu professionnel et deux rencontres avec les tuteurs sont programmées par l'Ufcv.



Formation ouverte et à distance (sous réserve)

Une partie des séquences de formation pourront être accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'Ufcv (solution Tree-Learning). La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).



Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (4 et 5). De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

Préparatoire

► Aux métiers de l'encadrement des activités Sportives et de Loisirs

► Marseille

Planning de la formation

Janvier 2022	Février 2022	Mars 2022
1-janv.	1-févr. E	1-mars E
2-janv.	2-févr. E	2-mars E
3-janv. C	3-févr. C	3-mars C
4-janv. C	4-févr. C	4-mars C
5-janv. C	5-févr.	5-mars
6-janv. C	6-févr.	6-mars
7-janv. C	7-févr. E	7-mars C
8-janv.	8-févr. E	8-mars E
9-janv.	9-févr. E	9-mars E
10-janv. C	10-févr. E	10-mars C
11-janv. C	11-févr. E	11-mars C2
12-janv. C	12-févr.	12-mars
13-janv. C	13-févr.	13-mars
14-janv. C	14-févr. E	14-mars C
15-janv.	15-févr. E	15-mars C
16-janv.	16-févr. E	16-mars E
17-janv. C	17-févr. E	17-mars C
18-janv. C	18-févr. E	18-mars C
19-janv. C	19-févr.	19-mars
20-janv. C	20-févr.	20-mars
21-janv. C	21-févr. C	21-mars C
22-janv.	22-févr. E	22-mars C
23-janv.	23-févr. E	23-mars C2
24-janv. C	24-févr. C	24-mars
25-janv. C	25-févr. C	25-mars
26-janv. E	26-févr.	26-mars
27-janv. C	27-févr.	27-mars
28-janv. C	28-févr. C	28-mars
29-janv.		29-mars
30-janv.		30-mars
31-janv. C		31-mars

140
7

C 42
E 98

C 78
E 35

Centre	260
Entreprise	140

vacances scolaires
sous réserve oct

C centre (09h-12h30/13h30-17h)

C3 centre (09h-12h)

C2 centre (09h-13h)

E entreprise



formation-professionnelle.ufcv.fr

DOSSIER DE CANDIDATURE

Préparatoire aux métiers de l'encadrement
des activités sportives et de loisirs
lieu : MARSEILLE année 2022

Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté

Coller dans
ce cadre
une photo
d'identité
récente

*** Cocher la case correspondante ** Écrire en CAPITALES**

Identité

**NOM de naissance	_____	**Prénom	_____
**NOM marital	_____	**Nationalité	_____
Date de naissance	_____	Lieu + code postal de naissance	_____
**Adresse	_____ _____		
Code postal	_____	**VILLE	_____
Email (obligatoire pour la réception de la convocation à la sélection)	_____		
N° de téléphone	_____		

**NOM et N° de téléphone mobile de la personne à contacter en cas d'urgence

Parcours de formation

Parcours scolaire

* ☐ BREVET des collèves	* ☐ CAP, spécialité _____
* ☐ BEP, spécialité _____	* ☐ BAC, spécialité _____
* ☐ ETUDES SUPERIEURES, diplôme le plus élevé, spécialité _____	
* ☐ Autre diplôme, le plus élevé (préciser) _____	

Situation au regard de l'emploi

* ☐ Vous exercez actuellement une activité salariée : * ☐ en CDD : date de début du contrat : _____
date de fin du contrat : _____
* ☐ en CDI

* ☐ Votre profession : _____

* ☐ NOM de votre structure employeuse** : _____

* ☐ Vous êtes demandeur d'emploi : * ☐ Indemnisation Pôle Emploi jusqu'au _____

N° d'identifiant Pôle Emploi _____

Date d'inscription à Pôle emploi _____

* ☐ Vous avez moins de 26 ans et vous êtes suivi.e par la Mission Locale de : _____

* ☐ Vous êtes bénéficiaire du RSA

* ☐ Vous êtes reconnu.e travailleur handicapé (fournir la copie de l'attestation de reconnaissance)

Compléments & autorisations

Merci de préciser comment vous avez connu l'Ufcv ? _____

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique sur le fondement de l'article 6.1.e du Règlement (UE) 2016/679 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, pour lesquelles vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification. La collecte des données répond à l'obligation légale ou à l'exécution d'une action de formation professionnelle telle que prévue à l'article L. 6313-1 du Code du travail, elles sont nécessaires pour, par exemple, (liste non exhaustive) : l'administration de votre dossier auprès du preneur en charge de votre formation, d'un certificateur. Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces données, ainsi que de celui d'en demander l'effacement, de vous opposer à leur traitement et d'en obtenir la limitation ou la portabilité dans la mesure où cela est applicable auprès du DPO / Direction de la communication, 140 avenue Jean Lolive Bâtiment C3-Lavoisier 93500 Pantin et/ou communication@ufcv.fr

Notre politique en matière de confidentialité est décrite dans la rubrique "Politique de confidentialité" sur notre site formation-professionnelle.ufcv.fr

J'autorise l'Ufcv à utiliser mes NOMS, adresse, numéros de téléphone et courriel à d'autres fins que celui de la gestion administrative de mon dossier. * ☐ Oui * ☐ Non

DROIT A L'IMAGE :

J'autorise l'Ufcv à utiliser les photographies sur lesquelles j'apparais dans les supports d'information et de promotion des activités de l'Ufcv : catalogues, journal d'information, brochures, affiches, Cd-Rom, sites officiels Ufcv et toute autre publication que l'Ufcv estimera utile à sa communication. * ☐ OUI * ☐ NON

L'Ufcv s'interdit formellement toute cession ou vente de ces données à des tiers.

Engagement

«Je certifie exacts et complets les renseignements me concernant. Et je reconnais avoir pris connaissance et accepté en l'état les Conditions générales de vente de l'Ufcv pour son activité de formation professionnelle ainsi que la Charte des usages numériques à destination des bénéficiaires des actions de l'Ufcv » (Documents consultables et téléchargeables depuis le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>)

Fait à _____, le _____

«Lu et approuvé» Signature _____

Détail des pièces – à fournir obligatoirement		Cadre réservé à l'Ufcv
*○	2 photos d'identité (dont une collée sur le dossier)	○
*○	1 copie recto verso de votre carte d'identité	○
*○	Un CV	○
*○	Une lettre de motivation	○
*○	Certificat médical d'aptitude à la pratique sportive	○
○	Attestation CPAM	○
*○	L'attestation de moralité ci-jointe à remplir	○
*○	La copie de(s) diplôme(s) et/ou brevet(s)	○
*○	fiche validant votre projet de formation établie par la mission locale, Pôle Emploi, Plie ou Cap Emploi.	○

RENSEIGNEMENTS ET DEMARCHES

Dossier complet à retourner avant le 01/12/2021

par courrier à l'adresse ci-dessous :

UFCV – 2 A rue du Monastère 13004 MARSEILLE

04 83 76 09 82

**Veillez noter que les convocations aux tests d'entrées et les résultats
seront envoyés uniquement par email**

Partie réservée à l'Ufcv	
Stagiaire	Financement
N° inscription :	N° de tiers 1 :
N° stagiaire :	N° de tiers 2 :
N° de tiers :	

FORMULAIRE A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

VERIFICATION DE LA MORALITE DES PERSONNES ENCADRANT LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

**Nul ne peut exercer de fonctions auprès des mineurs en «
Accueil Collectif de Mineurs (ACM) » :**

1 / S'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour un des délits mentionnés à l'article L.133-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) :

Nul ne peut exploiter ni diriger l'un quelconque des établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le présent code, y exercer quelque fonction que ce soit, ou être agréé au titre des dispositions du présent code, s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour les délits prévus ».

- ☐ Des atteintes à la personne ;
- ☐ Des atteintes à l'intégrité physique ou psychique de la personne ;
- ☐ De la mise en danger de la personne ;
- ☐ Des atteintes aux libertés de la personne ;
- ☐ Des atteintes à la dignité de la personne ;

2 / S'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer ou de suspension d'exercice (article L.227-10 du CASF).

Dès lors que vous participez à un accueil de mineurs, l'administration procède à la vérification de votre casier judiciaire B2.

Vous devez par conséquent bien vérifier avant votre entrée en formation, que votre casier judiciaire ne vous empêche pas de travailler avec des mineurs.

Si vous avez été condamné pénalement, vous avez la possibilité d'effectuer une demande d'effacement des inscriptions sur le bulletin n°2 du casier judiciaire, via le site du Ministère de la justice et des libertés : <https://teleservices.justice.gouv.fr>

L'effacement du bulletin n° 2 emporte automatiquement l'effacement du bulletin n° 3 et des interdictions, déchéances ou incapacités résultant de la condamnation.

Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations avant mon entrée en formation NOM,

Prénom :

Fait à

Le

Signature :